

Arrêté N° MA-ART-2023-036

**OBJET :** Arrêté de stationnement, 5 rue du 12 Juin 1944, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, pour la réfection d'une couverture sur un immeuble.

Le Maire de les Monts d'Aunay,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la Route ;

**Considérant** la demande présentée par la Société DROULLON, domiciliée 21 rue de l'ancien lavoir, Truttemer-Le-Grand, Vire, visant à réserver deux places de stationnement pour la mise en place d'un engin de chantier dans le cadre des travaux de refecion d'une couverture d'immeuble situé 5 rue du 12 juin 1944 du 27 mars 2023 au 15 mai 2023.

## ARRÊTE

**Article 1** – Deux places de stationnement sont réservées devant le 5 rue du 12 juin 1944 à partir du 27 mars 2023 jusqu'à la fin des travaux estimée au 15 mai 2023.

**Article 2** – La société DROULLON est chargée de la mise en place de la signalisation règlementaire.

**Article 3** - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon les lois en vigueur.

**Article 4** - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5** - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La Société DROULLON,
- Monsieur le Chef de brigade de gendarmerie des Monts d'Aunay,
- Monsieur le directeur de l'ARD,
- Monsieur VAL – Kéolis ( BUS VERTS)
- Le responsable des Services Techniques,
- Le chef du Centre de Secours de Les Monts d'Aunay,
- Le service voirie de Pré-Bocage,
- Le service de valorisation, collecte et recyclables,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait aux Monts d'Aunay, le 17 février 2023.

Pour extrait certifié conforme  
le Maire, Mme Christine SALMON

en délégation, l'adjointe  
Chantal Pucel

